Mesdames et Messieurs les maires,

Vous trouverez ci-joint le modèle d'attestation de déplacement. Chaque personne doit s'en munir pour tout déplacement et chaque déplacement doit dès lors être justifié par un des motifs listés, sous peine de sanction.

Des attestations sur l'honneur rédigés sur papier libre sont également admises, toujours en précisant le motif du déplacement.

Je vous appelle à relayer auprès de vos habitants les consignes à respecter, dont la première d'entre elle, qui est de rester au domicile autant que possible et de limiter ses déplacements à ceux qui sont indispensables.

Cordialement,

Pascaline Boulay